### Présidence de M. Valéry Beaud, président

**Membres absents excusés**: Mme Caroline Alvarez; Mme Alix Aubert; Mme Eliane Aubert; Mme Aude Billard; M. Daniel Dubas; M. Dominique Gigon; Mme Latha Heiniger; Mme Astrid Lavanderos; Mme Françoise Longchamp; M. Pedro Martin; M. Johan Pain; Mme Esperanza Pascuas Zabala; M. Jacques Pernet; M. David Rädler; Mme Diane Wild.

**Membres absents non excusés :** M. Nicola Di Giulio ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Mathieu Maillard ; M. Vincent Rossi ; M. Benjamin Rudaz ; M. Nicolas Tripet.

Membres présents	78
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

\_\_\_\_\_

#### Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 30 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

\_\_\_\_

#### Rapport sur pétition

Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements sur la parcelle de la SAGRAV avenue de Rhodanie 13 »

<u>Rapporteur</u>: M. Pierre Oberson (PLC) [pour la commission des pétitions]

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC); Mme Anne Berguerand (Les Verts); M. Philippe Mivelaz (soc.).

*Vote s/pétition* 

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion de la commission, soit <u>décide</u>:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

## Interpellation

de M<sup>me</sup> Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ».

Discussion

Mme Anita Messere (UDC); M. Grégoire Junod, syndic; Mme Anita Messere (UDC); M. Philippe Miauton (PLR); M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.); M. Grégoire Junod, syndic; M. David Payot, directeur d'Enfance, Jeunesse et Quartiers; M. Philippe Miauton (PLR); Mme Anita Messere (UDC).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Interpellation

de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? »

Discussion

Mme Anita Messere (UDC); M. Louis Dana (Soc.); M. Alain Hubler (EàG); M. Grégoire Junod, syndic; M. Xavier de Haller (PLR); Mme Anita Messere (UDC).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Interpellation

de Mme Anita Messere (UDC) : « Le Service de la propreté urbaine comptet-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? »

Discussion

Mme Anita Messere (UDC); M. Vincent Brayer (Soc.); Mme Anne Berguerand (Les Verts); M. Alain Hubler (EàG); M. Jean-Marie Fürbringer (CPV); Mme Anita Messere (UDC); M. Alain Hubler (EàG); Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité.

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Interpellation

de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? »

Discussion

M. Fabrice Moscheni (UDC); M. Johann Dupuis (EàG); M. Cédric Fracheboud (PLC); M. Vincent Brayer (Soc.); M. Grégoire Junod, syndic; M. Fabrice Moscheni (UDC); M. Grégoire Junod, syndic.

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Interpellation

de M. Fabrice Moscheni (UDC): « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL? »

Discussion

M. Fabrice Moscheni (UDC) <u>qui dépose une résolution</u>; M. Johann Dupuis (EàG); M. Philipp Stauber (PLC); M. Fabrice Moscheni (UDC); M. Axel Marion (CPV); Mme Sara Gnoni (Les Verts); M. Cédric Fracheboud (PLC); M. Grégoire Junod, syndic; M. Fabrice Moscheni (UDC); M. Vincent Brayer (Soc.); M. Jean-Luc Chollet (UDC); M. Grégoire Junod, syndic; M. Philipp Stauber (PLC); M. Alain Hubler (EàG); M. Grégoire Junod, syndic.

Résolution Moscheni (dépôt)

« Le Conseil communal souhaite que les Municipaux, membres du conseil d'administration de la CPCL, suivent des cours de formation externe dans la même proportion que les autres membres du conseil d'administration de la CPCL. »

Vote s/résolution Moscheni Le Conseil, par 12 oui, 50 non et 4 abstentions, **refuse** la résolution de M. Fabrice Moscheni.

# Deuxième partie de la 5<sup>ème</sup> séance du mardi 9 octobre 2018

	Le Conseil prend acte de la réponse municipale.	
Clôture	La séance est levée à 22 h 35.	
	Le président :	Le secrétaire :